

Vérification du dispositif

En début d'année scolaire

- S'assurer de l'existence et du bon fonctionnement du moyen d'alerte interne.
- Vérifier l'affichage des consignes de mise en sûreté.
- Vérifier l'annuaire du PPMS (mise à jour permanente).
- S'assurer que tous les personnels connaissent les consignes qu'ils doivent mettre en œuvre.
- S'assurer que les conditions d'accueil des secours sont prévues.
- Disposer de la liste, à jour sous forme papier, des personnes présentes.
- Vérifier l'existence et la connaissance de consignes particulières pour les personnes handicapées.
- Tenir à jour la liste des personnes ressource : premiers secours, responsables de zone de mise à l'abri, serre-files...

Organisation de l'exercice

Préparation de l'exercice

Organiser une réunion de préparation avec des personnels et des représentants des parents et, éventuellement, des délégués des collectivités territoriales concernées, un formateur risques majeurs et des sapeurs-pompiers.

Attention, au moment de son déroulement, un exercice PPMS ne doit pas reposer sur l'expertise et la participation active des sapeurs-pompiers. Cet entraînement capital est au contraire l'occasion de vérifier que l'établissement est capable de gérer seul une situation de crise en attendant l'arrivée des secours (pompiers, SAMU...) ; ils peuvent être sollicités en tant qu'observateurs y compris pour le retour d'expérience.

Prévoir éventuellement des victimes simulées.

Choix du moment

- Prévoir un exercice inopiné dans l'année lors d'une journée d'occupation normale.
- Ne pas exclure les moments d'accueil et de sortie, de restauration, de sieste en maternelle ou de nuit dans les internats...

Choix du scénario

- Un évènement majeur : incendie de forêt, inondation, séisme, tempête, accident de transport de marchandises dangereuses, rupture de barrage, accident chimique ou nucléaire...
- Déterminer les objectifs opérationnels de l'exercice et ses modalités.
- Prévoir éventuellement un ou des facteurs aggravants :
 - indisponibilité du responsable d'établissement,
 - indisponibilité des communications,
 - condamnation d'un cheminement (couloir, issue, escalier...)

Prise en compte des personnes handicapées

S'assurer que le signal d'alerte est perçu par tous (problème des malentendants).

Dans le cas d'une mise à l'abri : comme en situation réelle, la personne handicapée est conduite dans une zone de mise à l'abri du PPMS. S'il n'y a pas de zone de mise à l'abri à son étage, elle reste avec un accompagnant dans un local de l'étage repéré dans le plan.

Dans le cas d'une évacuation : si la personne handicapée peut se déplacer (handicap sensoriel ou moteur léger par exemple), elle se rend accompagnée (aide au déplacement) vers un des points de regroupement extérieur.

En cas de handicap moteur lourd, si la victime est en étage, elle n'est déplacée qu'en cas de risque vital imminent (menace d'effondrement ou de chute de débris lors des répliques du séisme par exemple). Un accompagnant demeure avec elle jusqu'à sa prise en charge par les services de secours. Dans le cadre d'une simulation, il est recommandé de choisir le local où se trouve la personne comme étant sûr et sans danger afin de ne pas prendre de risque lors d'un dégagement d'urgence.

Déroulement

Les différentes phases sont, pour mémoire : alerte, mise en sûreté (mise à l'abri ou évacuation), rassemblement, comptage, gestion de l'attente, reprise de l'activité.

Rôle des observateurs

Préparation

Principes

Les observateurs sont désignés avant l'exercice ; ils ne sont pas forcément prévenus avant les autres dans le cas d'un exercice inopiné. Ils sont repérables (brassard, gilet, badge, etc.). Un lieu d'observation et une mission sont assignés à chaque observateur. Les fiches d'évaluation (voir page suivante) doivent être remises à chaque observateur qui en prend connaissance avant le début de l'exercice.

Actions - Consignes

Durant l'exercice, les observateurs ont pour consignes de rester le plus discret possible et ne doivent pas interférer avec l'évolution de la gestion de crise. En particulier, ils ne posent aucune question aux acteurs.

Au moment de l'alerte

Rejoindre son lieu d'observation.

Personnaliser la fiche d'observation :

- nom de l'observateur,
- lieu d'observation.

Pendant l'exercice

Observer les lieux ou locaux, les délais, l'organisation, la circulation de l'information, la décision, la transmission des ordres, les relations avec les différentes structures (internes ou externes à l'établissement), les actions mises en œuvre...

Mettre son signe distinctif. Noter :

- l'heure du début d'alerte,
- l'heure de prise de fonction des différents acteurs (les lister).

À la fin de l'alerte

Il est possible d'ajouter des notes d'appréciation personnelle au dos des fiches d'observation : ressenti de l'observateur.

Renseigner la ou les fiches d'observation.

Des notes d'appréciation des éléments positifs et négatifs peuvent être ajoutées (pour un retour d'expérience rapide).

Retour d'expérience

Observer comment s'effectue le retour à une activité normale.
Collecter les fiches d'observations.

Noter :

- l'heure de fin d'alerte,
- les modalités de retour à la normale.

C'est une phase cruciale pour tirer les enseignements de l'exercice.

- Faire une évaluation à chaud : les responsables et les observateurs y participent. Il est possible, à ce moment là, d'interroger les acteurs pour connaître leur ressenti.
- Faire une évaluation à froid : chaque intervenant fait une analyse critique de son action face à sa mission.
- Proposer des mesures correctrices.

Tous les points positifs et négatifs doivent être abordés.

Aucun jugement de valeur ne doit être apporté : rester factuel. Une analyse complète synthétique doit être tirée.

Communication

Les enseignements de l'exercice seront communiqués aux conseils d'école ou d'administration et restitués aux élèves dans le cadre de l'éducation à la responsabilité face aux risques.